Cahier de propositions

Renouvellement de la convention collective des professionnelles et professionnels de la fonction publique représentés par le SPGQ

Document rédigé par :

Membres du comité de négociation:
Georges Gereige
Martin Trudel
Sherley Morin
Thérèse Chabot

Élus du comité exécutif :
Armel Seh, quatrième vice-président
Line Lamarre, présidente

Conseillers à la négociation :
Thiago Diniz

Conseiller aux relations du travail :
Patrice Blackburn

Conseillère à l'information :
Nathalie Côté

Secrétariat :
Mireille Bond

Québec, 27 août 2020

Avertissement
Ce document a été rédigé en fonction des normes actuelles du SPGQ concernant la féminisation. Une réflexion est toutefois en cours quant à l'écriture épicène.

PRÉAMBULE

Le Syndicat de professionnelles et professionnels du gouvernement du Québec (SPGQ) veut profiter du renouvellement de la convention collective de ses membres de la fonction publique pour mettre de l'avant différents enjeux.

Le SPGQ souhaite voir les négociations évoluer autour de trois grands axes :

- l'amélioration du bien-être au travail;
- la reconnaissance de l'expertise;
- la valorisation des services offerts par le personnel professionnel de l'État.

L'apport précieux des professionnelles et professionnels au bon fonctionnement des institutions québécoises doit enfin être reconnu. Ils méritent davantage de respect, de valorisation et de reconnaissance. Le SPGQ estime qu'il est temps de reconnaître la multitude de gestes posés par les professionnelles et professionnels de l'État liés notamment à l'éducation, à la santé, à la culture, à la langue, à l'environnement, à la sécurité, aux infrastructures, aux services financiers, à l'aménagement du territoire, à la protection des personnes et à la justice.

L'époque où trouver un emploi dans la fonction publique québécoise était considéré comme un privilège est révolue. Aujourd'hui, les conditions de travail offertes par les autres secteurs publics et le secteur privé sont souvent supérieures. Pour éviter l'exode de son expertise, l'État québécois doit se démarquer comme employeur et offrir des conditions suffisamment attrayantes.

Les professionnelles et professionnels, gardiens des services de l'État, sont parmi les plus scolarisés de la société. La responsabilité d'assurer une grande partie des services étatiques repose sur eux. La mise en œuvre des visions et des choix de l'État est le résultat de leur travail. Il est plus que temps que l'État reconnaisse, par des actions concrètes, leur apport à la société québécoise. Le respect, la reconnaissance et la valorisation doivent être au rendez-vous.

Le syndicat réclame de discuter avec le Secrétariat du Conseil du trésor, notamment des enjeux cités dans ce document.

AXE 1 : AMÉLIORER LE BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL DU PERSONNEL PROFESSIONNEL

Favoriser le bien-être au travail et une meilleure conciliation travail-vie personnelle contribue à l'épanouissement des professionnelles et professionnels et à leur productivité. Des conditions de travail avantageuses permettent aussi d'attirer et de retenir les meilleures ressources. Tout le monde gagne à ce que l'état investisse à ce niveau.

- **Bonifier les modalités de travail**

  Les membres du SPGQ souhaitent obtenir plus de flexibilité dans leur horaire et plus de possibilités d'aménagement de leur temps de travail. Ils veulent être partie prenante en ce qui concerne l'amélioration de l'aménagement des espaces de travail. À l'ère des communications électroniques, les salariés demandent également le droit à la déconnexion afin de pouvoir décrocher du travail.

- **Favoriser l'éco-responsabilité**

  Les professionnelles et professionnels sont de plus en plus soucieux des impacts environnementaux de leurs comportements. Ils réclament différents aménagements pour réduire leur empreinte écologique comme le remboursement des titres de transport en commun, des stationnements privilégiés pour les utilisateurs du covoiturage et la possibilité d'effectuer du télétravail. Le transport actif et la réduction du stress apportent également des effets positifs sur la santé globale.

- **Reconnaître le partenariat syndical patronal**

  Trop souvent, les syndicats ont été vus uniquement comme des opposants. Pourtant, ils peuvent être de véritables partenaires dans les milieux de travail dans un esprit de collaboration et de concertation. Ils peuvent notamment collaborer à la gestion des conflits et au maintien d'un climat de travail harmonieux et respectueux. Pour cela, une meilleure reconnaissance du rôle du syndicat et de ses intervenants s'avère essentielle.

AXE 2 : RECONNAÎTRE L'EXPERTISE ET LA QUALIFICATION DU PERSONNEL PROFESSIONNEL DE L'ÉTAT

Souvent invisibles et peu reconnus, les professionnelles et professionnels veillent sans relâche à la qualité de l'eau, de l'air, de la terre, des aliments, la sécurité des milieux de vie et des infrastructures - qu'elles soient de béton ou numériques - et bien d'autres. Ils assurent la mise en œuvre de la mission des différents ministères et organismes de la fonction publique. Leur contribution à la stabilité, à la planification, au respect, au rayonnement et à la santé de nos institutions mérite une reconnaissance adéquate, à la hauteur de leurs responsabilités.

- **Reconnaître l'apport du travail des professionnelles et professionnels de l'État**

  Le personnel professionnel joue un rôle important pour assurer la sécurité et le bien-être des citoyens au quotidien. Ce rôle doit être davantage valorisé. Le nombre d'échelons devrait notamment être réduit afin que l'expertise soit reconnue plus rapidement. Cette mesure favoriserait également l'attraction et la rétention de l'expertise au sein du gouvernement.

- **Respecter l'autonomie des professionnelles et professionnels**

  Les membres du SPGQ ont le professionnalisme et l'expertise nécessaires pour bien gérer leur temps, leurs tâches et leurs priorités. L'employeur doit en tenir compte dans sa gestion. Il doit également reconnaître le rôle-conseil de ses experts et leur donner les moyens de le développer, le maintenir et l'exercer.

- **Promouvoir le cheminement de carrière**

  Les professionnelles et professionnels doivent pouvoir progresser dans leur carrière. Cette progression passe par différents moyens tels que des promotions, des primes, une classification juste, des évaluations de rendement adéquates et de la formation continue. L'appartenance à un ordre professionnel doit être empreinte de reconnaissance et être enchâssée dans la convention collective. Tous les coûts liés à ces ordres professionnels doivent être au frais de l'employeur.

AXE 3 : VALORISER LES SERVICES OFFERTS PAR LES PROFESSIONNELLES ET PROFESSIONNELS DE L'ÉTAT

Les professionnelles et professionnels de l'État jouent un rôle fondamental dans l'offre de services à la population en général ainsi qu'auprès des clientèles spécifiques des différents ministères et organismes. L'administration gouvernementale a été suffisamment fragilisée au cours des dernières années et le personnel professionnel de l'État a déjà suffisamment supporté les frais imposés par des années de politiques d'austérité.

Les membres du SPGQ offrent notamment une garantie d'indépendance dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques gouvernementales. Pour ce faire, ils doivent toutefois pouvoir compter sur le respect de leurs droits.

- **Garantir l'indépendance de l'appareil gouvernemental**

  Les services rendus par l'État doivent être indépendants des intérêts commerciaux. Le gouvernement devrait donc tendre le plus possible vers l'élimination de la sous-traitance. Il devrait également mettre fin à la précarité afin que les professionnelles et professionnels puissent réaliser leur travail en toute indépendance et sans aucune crainte.

- **Valoriser les rôles et fonctions des professionnelles et professionnels de l'État**

  Le gouvernement doit protéger l'intégrité des professionnelles et professionnels en tout temps. Les attaques de la part de membres des médias ou de politiciens ne doivent plus être tolérées. Elles doivent être dénoncées vigoureusement par l'employeur. De plus, l'État doit mettre en place des stratégies de valorisation et de reconnaissance. Il doit mettre en évidence le travail exceptionnel de ses professionnelles et professionnels.

- **Assurer le respect des droits des gardiens de la mission de l'État**

  Le gouvernement doit garantir les droits de ses professionnelles et professionnels, dont la liberté d'expression. En ce sens, la protection des divulgateurs est un enjeu majeur. La convention collective doit soutenir cette évidence. L'employeur doit aussi protéger les données personnelles de ses salariés et éviter les intrusions dans leur vie privée comme l'utilisation des données biométriques.

Syndicat
de professionnelles
et professionnels
du gouvernement du Québec

SPGQ